



Juillet 2007
Numéro 11

Message du conseil communal

Dans ce numéro

- 1 Le mot du Maire
M. Denis Baillif
- 2 Intempéries : Qui, quoi,
comment ?
- 3 Déchets : Suite et pas fin !
- 4 1^{er} semestre 2007 : les
principaux dossiers en bref
par dicastère
- 5 Messages des autorités
communales

agenda 2007

Imprimerie F.Perrin
La Fonderie 7, 2950 Courgenay
© 032 471 21 21, ☎ 032 471 21 42

1. Le mot du Maire Denis Baillif

**L'ECONOMIE A PLEIN REGIME, OUI ! MAIS
LES COLLECTIVITES PUBLIQUES N'EN
PROFITENT QUE TROP PEU, OU PAS, OU
PAS ENCORE !**

« Quand le bâtiment va, tout va ! »
Voilà un proverbe qui semble se
confirmer pour la plupart des activi-
tés industrielles, artisanales et de
services. Même si la courbe du taux
de chômage paraît fléchir, le plein
emploi reste malheureusement un
fantasme. Une frange de la popula-
tion demeure pour de multiples rai-
sons exclue du monde du travail.
C'est un grand débat !

Autre fait surprenant sur le plan ré-
gional, les collectivités publiques et
particulièrement les communes ajou-
lotées, ne parviennent pas à bénéficier
des retombées légitimes et attendues
de cette euphorie économique.

**« Nous ne tenons pas le couteau
par le manche ! »**

Déjà lourdement pénalisées par des
charges liées en perpétuelle
augmentation (répartition des coûts
de l'action sociale, des charges
sociales et de l'enseignement entre
l'Etat et les communes), les
communes subissent encore des
baisses significatives

des rentrées fiscales. Faut-il rappeler
que ces dernières représentent le
gagne-pain des collectivités publi-
ques ?

Le problème réel vient du fait que
nous ne tenons pas vraiment le cou-
teau par le manche. Je pense essen-
tiellement aux charges liées où la
seule compétence de la commune est
de payer la note selon une clé de
répartition définie par les instances
politiques cantonales. Justement à ce
propos, les quatre-vingt-trois com-
munes jurassiennes, par leur comité
de suivi, réclament à tue-tête une
refonte des clés en question pour
soulager leurs comptes de fonction-
nement respectifs.

Côté impôts, les surprises surgissent
en partie des personnes morales (en-
treprises) qui, heureusement pour
elles, se lancent dans les investisse-
ments et voient ainsi leurs charges
fiscales diminuer dans une certaine
mesure. Cet argument n'explique
bien sûr pas tout.

Evidemment que la décision prise
par le peuple jurassien d'abaisser les
impôts ordinaires de 5% pèse très
lourd dans la balance des communes.

Globalement, disons tout de même
que les comptes 2006 à Courgenay,
par exemple, laissaient apparaître des
produits fiscaux inférieurs de plu-
sieurs centaines de milliers de francs
aux prévisions pourtant modestes.

« Et alors l'avenir » me direz-vous !

L'avenir ? Bonne question ! Le conseil communal le veut positif pour sa population locale et pour la région.

Le conseil, forcé de se serrer la ceinture jusqu'au dernier trou disponible au niveau de la gestion du ménage communal, tient bon le gouvernail. Il entend conserver des prestations satisfaisantes en faveur de la population et des commerces / entreprises tant qu'il en aura les capacités financières. Il n'abandonnera pas non plus les sociétés locales. Cela dit, les nombreuses requêtes, pour le moins très diversifiées, continuent d'affluer. Faire bien plus, avec bien moins, voilà le défi.

Citons quelques exemples : le dicastère des bâtiments où le conseiller communal en charge s'est vu réduire par décision de notre exécutif sa part de budget 2007 de Fr. 100'000.00 alors que sa demande était pleinement justifiée. La culture a subi le même sort puisque quelque 15% du montant affecté ont passé aux oubliettes.

En finalité, c'est vous, chère lectrice, cher lecteur, qui déciderez ! Il faudra peut-être choisir entre, - accepter de payer un peu plus d'impôts pour de meilleures prestations -, ou - accepter une baisse des prestations de la collectivité publique en maintenant ou réduisant les impôts. Je m'empresse de préciser que cette situation n'est pas propre à Courgenay et Courtemaury.

L'avenir, c'est aussi investir !

Le conseil communal ne veut pas se contenter de croiser les bras. Il va poursuivre ces prochaines semaines son analyse des projets encore en couveuse afin de déterminer les objets prioritaires, les coûts d'investissements et leurs incidences sur les futurs comptes de fonction-

nement. Une distinction sera faite entre les investissements liés respectivement aux patrimoines financier (terrains à bâtir) et administratif (exemple : bâtiments, canalisations, etc...). Les commissions concernées seront interpellées le moment venu. Ensuite l'assemblée communale sera sollicitée.

Investir aveuglément, non, mais investir sagement, c'est aussi un pas supplémentaire vers l'avenir pour le village. Merci à celles et ceux qui y contribueront !

2. Intempéries : Qui, quoi, comment ?

Le 21 mai 2007 surtout, le 7 juin aussi, sont des dates à inscrire dans le cahier des statistiques « orages et pluies torrentielles exceptionnelles », tout en espérant que la liste ne s'allongera pas trop.

Précisons d'emblée que les situations vécues jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes sont certes globalement inquiétantes et coûteuses pour les propriétaires concernés ou des tiers, mais restent néanmoins, et fort heureusement, dans des proportions dommageables en comparaison des événements dramatiques survenus dans d'autres régions de Suisse notamment. Nous pensons ici aux dégâts matériels très conséquents mais surtout aux pertes humaines.

Toute proportion gardée, essayons donc d'y voir plus clair sans

prétendre détenir de solutions efficaces.

Vous avez été très nombreux à interpeller la commune durant ou après les violents orages. Les réactions sont vives. Des solutions immédiates sont attendues. Et pourtant l'issue de l'entretien peut laisser un certain goût amer !

Que les choses soient dites :

- « Les communes ne sont pas responsables si des pluies « tropicales » se déversent sur leurs territoires ».
- « Les communes n'ont pas ou n'auront peut-être jamais des infrastructures (canalisations, grilles, caniveaux, routes, etc...) suffisamment dimensionnés pour absorber de telles quantités d'eaux pluviales en si peu de temps ».
- « Les communes, faut-il l'admettre, se sentent démunies devant pareilles situations ».
- « Nous sommes tous concernés par les mesures à prendre ».

La situation est manifestement très complexe. Voilà pourquoi vous n'avez peut-être pas obtenu satisfaction lors de votre appel à la commune, auprès des services du canton ou chez votre assureur.

Constats : Les eaux sont apparues essentiellement en surface par le ruissellement, par des débordements de ruisseaux, par des résurgences d'eaux souterraines, par des remontées dans les canalisations ou encore par des drainages ou des chéneaux rejetant le trop plein.

Les amoncellements de pierres, de terre boueuse, de branches et autres déchets divers témoignent de la violence des intempéries.

Mesures immédiates : Les priorités ont été données à la protection des personnes et des bâtiments ainsi qu'à la sécurisation du réseau routier et autres accès. A ce titre, le conseil communal remercie sincèrement le corps des sapeurs-pompiers et la voirie de leurs précieuses interventions. Deux entreprises de génie civil ont également été engagées. De plus, quelques agriculteurs ont prêté mains fortes pour déblayer certains matériaux emportés par les eaux. Nos remerciements leur sont également adressés.

Mesures ultérieures : Une liste exhaustive des endroits touchés a été dressée. Elle complètera les éléments déjà réunis dans le cadre de l'élaboration actuellement en cours du plan général d'évacuation des eaux. Ce document, une fois terminé, permettra de déterminer les points les plus exposés et l'ordre de priorité des mesures à prendre, en d'autres termes, les travaux à réaliser dans le terrain.

Des contacts ont été pris avec les services cantonaux que sont l'office des eaux et de la protection de la nature, l'office des forêts, les ponts et chaussées, l'économie rurale et l'établissement cantonal d'assurance immobilière ainsi qu'avec le bureau d'ingénieurs civils mandaté pour le plan précité et enfin un bureau spécialisé en géologie. Tous sont unanimes sur un point : ni le canton, ni la commune, ni les propriétaires privés ne peuvent affronter de telles intempéries. Les

équipements des zones d'habitation ne peuvent pas absorber les eaux et les boues provenant de la zone agricole ou forestière.

D'un côté les collectivités n'ont pas les moyens financiers pour entreprendre tous les travaux utiles. D'un autre côté, les personnes, l'industrie, etc... doivent changer certains comportements dans leurs activités respectives.

Nous pensons à l'attention particulière à porter lors de constructions de bâtiments ou de places, au mode d'exploitation des surfaces agricoles, à l'entretien des infrastructures existantes

En ce qui concerne les ruisseaux, il est important de savoir que les propriétaires des berges sont responsables de l'entretien et en supportent les coûts. Or, toute intervention nécessite l'autorisation préalable de l'OEPN à St-Ursanne. Ce dernier office confirme encore que lors d'inondation par un ruisseau par exemple, les frais de remise en état incombent généralement au propriétaire.

Conclusion : Toutes les mesures à entreprendre à l'avenir ne pourront qu'améliorer la situation mais aucune garantie ne pourra jamais être offerte. Les eaux doivent trouver leurs chemins et ne peuvent pas être toutes canalisées, au contraire. En conséquence, les points bas restent

IMPORTANT Passeports – Info

Passeport 1985 : pas renouvelable

Passeport 2003 : pour une destination ou pour transiter aux USA, un visa est indispensable pour les personnes qui commandent leurs passeports 2003.

Passeport biométrique : maintenant disponible, le nouveau passeport est muni d'une puce qui contient vos données personnelles. . Plus sûr , mais aussi plus coûteux et plus délicat, ce passeport permet de se rendre ou de transiter aux USA sans visa.

(canalisations publiques et privées) et des cours d'eau, à créer le cas échéant des bassins de rétention, etc...

exposés particulièrement aux dangers naturels. Soyons-en conscients !

3. Déchets : Suite et pas fin !

Collecte porte à porte des ordures ménagères

Petit rappel : dès la première semaine d'août prochain, le 3 août précisément, le ramassage des ordures ménagères sera assuré par un camion et non plus par le tracteur et la remorque. Cette pratique sera donc appliquée à l'échelle du district ou presque. Notons que Porrentruy et Cornol ont récemment adhéré également à ce système.

Actuellement, l'entreprise Gobat SA mandatée pour cette tournée hebdomadaire par le syndicat intercommunal d'Ajoie et du Clos-du-Doubs (SIDP) étudie le parcours. Comme jusqu'ici, certains secteurs ne pourront pas être directement desservis par la collecte du fait que le site bâti ne permet pas forcément au véhicule d'y accéder ou d'y faire demi-tour. Dans ce cas, les riverains sont amenés à centraliser les sacs poubelles à l'endroit indiqué par la commune. Pour les fermes éloignées, la pratique actuelle restera valable.

A l'instar des autres localités, la première tournée, la deuxième peut-être aussi, nécessitera nettement plus de temps qu'à l'accoutumée. C'est tout à fait normal, le chauffeur doit

découvrir le parcours et ses aléas. Le temps réglera le tout. Merci de votre compréhension.

Personnel communal et auxiliaires

Qu'en est-il de Monsieur Jean-Paul Laissue dans cette affaire ? Tout d'abord le conseil communal tient à remercier Monsieur Laissue de son immense engagement durant plus de quarante années dans la collecte des déchets au service de la collectivité. Ses activités dans ce domaine se poursuivent puisqu'il continuera de sillonner le village et le hameau pour collecter les papiers, les fers et les encombrants.

Commune de Courgenay-Courtemautruy						
Information réseau d'eau potable						
Résultats d'analyse eau de boisson date : 08.05.2007						
Analyse microbiologique						
	Mennelet eau brute	Mennelet après UV	Réseau alimenté par Mennelet	Rés. alimenté par Porrentruy	Rés. A16 Courtemautruy	Valeur de tolérance
¹ Escherichia coli germes / 100 ml	0	0	0	0	0	nd
¹ Entérocoques germes / 100 ml	0	0	0	0	0	nd
Germes aérobies mésophiles dans un l ml	2	2	3	26	18	<300 ²
¹ Bactéries d'origine fécale ² après traitement <20, réseau <300 nd : non décelable						
EAU POTABLE						
Analyse chimique						
		Mennelet après UV				Valeur de tolérance
Température °C		10,5				8 -15
Turbidité FTU		0,35				≤ 1.0
Nitrate mg NO ₃ -/l		9,7				≤ 40
Dureté totale °f		29,1				≥ 10
Pour plus d'informations : Secrétariat communal 032 471.01.30						

De plus, certains l'auront déjà remarqué, Monsieur Laissue succède depuis peu en tant que gardien de la déchetterie communale Pré Genez à Monsieur Giuseppe Papamarengi qui a atteint l'âge de la retraite (voir chapitre autorités, administration). Nous remercions la population de réserver à Monsieur Laissue un bon accueil.

En coulisse, on parle maintenant d'une taxe au sac uniforme sur l'ensemble du district.

Au niveau de la collecte des ordures ménagères, la variante actuelle du porte à porte s'oppose désormais à celle des points de collectes (containers) à divers endroits du village.

A bon entendeur !

Réglementation et taxe au sac

Après l'acceptation par l'assemblée communale du nouveau règlement concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets, le service des communes a transmis son approbation. Partant le conseil communal s'est attelé à l'élaboration du règlement d'application dont la compétence lui appartient. Il s'agit de coucher sur papier le mode de perception des taxes, les modalités d'élimination des déchets ainsi que l'organisation des collectes. Ce texte a été soumis à notre exécutif à mi-juin dernier. Son entrée en vigueur coïncidera avec l'introduction de la taxe au sac. La date sera communiquée ultérieurement et publiée dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Une information complémentaire vous parviendra par tout ménage en temps voulu.

Déchets : pourquoi suite et pas fin ?

Nous l'avons déjà dit ou écrit à maintes reprises. S'il y a un domaine qui ne cesse d'évoluer c'est bien celui des déchets. Voici deux exemples.



TOUR DU JURA 2007
Passage à Courgenay
Samedi 7 juillet / 14H00 env.
Rte de Courtemblin, Rue de
l'Eglise, Le Bourg, Pré-Lidos,
Rue Général Comman)

4. 1^{er} semestre 2007 : les principaux dossiers en bref par dicastère

AUTORITES, ADMINISTRATION

Le conseil communal a officiellement pris congé lors d'une réception de Messieurs André Wille et Giuseppe Papamarengi, respectivement ancien chef de la voirie et gardien de la déchetterie communale. La population a été ainsi associée aux remerciements qui leur ont été adressés à cette occasion. Nous avons déjà indiqué dans une précédente édition que des raisons de santé ont contraint M. Wille à cesser son activité. Quant à M. Papamarengi, il entame une retraite après quinze années à temps partiel au sein du personnel communal. La fonction de gardien de la déchetterie n'est pas forcément aisée tout le monde en conviendra. Merci Giuseppe et heureuse retraite.

Parmi la quinzaine de candidatures réceptionnées, Mlle Bernadette Tsala, domiciliée à Courgenay, a été retenue par le conseil communal pour effectuer l'apprentissage de commerce – branche administrations publiques, au sein de l'administration communale à compter d'août prochain et pour trois années.

Félicitations et remerciements à :

- Mme Jessica Morel nommée récemment en tant que déléguée

à l'assemblée de la communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs pour la fin de la législature en cours.

- Mme Monique Barth nommée membre de la commission culturelle ainsi qu'à Mme Audrey Gfeller et M. Cyprien Froté intégrés à la commission d'école pour la fin de la législature en cours.



(photo J.-Ph. Donzé : mise à l'estivage 07)

- M. Roland Zwahlen qui a souhaité rendre son tablier après vingt-cinq années de dévouement et d'engagement au sein de la commission agricole.
- M. René Muller qui a émis le vœu de passer le témoin dans la gestion, si importante mais méconnue de la population, de l'horloge de l'église.
- M. Philippe Clerc qui succède à M. Muller prénommé.
- Mme Barbara Meier qui assume désormais le rôle de responsable de la gestion des équipements et du matériel utilisés en commun par les écoles et les sociétés

locales à la halle de gymnastique.

La plate-forme du site Internet communal a été confiée à l'entreprise I-Com. La présentation du site prendra une nouvelle allure au terme de l'été en cours.

Le projet des CFF lié à la rénovation partielle des infrastructures ferroviaires à la gare de Courgenay est actuellement en phase de dépôt public. Le dossier peut être consulté au secrétariat communal jusqu'au 13 juillet 2007.

Ajoutons à la liste des entreprises déjà mentionnées dans notre précédente édition, les noms de Cyril Dick, de Hêche Machines, de Fabrizio Cardicchi et de l'usine relais (Gérard Brunner) s'agissant des nouvelles implantations à Courgenay. Notons les extensions conséquentes des entreprises Alu Concept et SAK Auto Kabel. Nous déplorons toutefois le départ pour Porrentruy de AJS Production.

Invitée, une délégation du conseil communal a participé à la cérémonie d'ouverture des festivités marquant le 30^{ème} anniversaire du Festival du Jura à Courgenay. La présidente de la Confédération Mme Micheline Calmy-Rey et le Gouvernement jurassien incorpore nous ont fait l'honneur de leurs présences. Merci et bon vent au Festival du Jura.

TRAVAUX PUBLICS

Le service des eaux répond dorénavant à une exigence supplémentaire dans le cadre de la gestion de l'eau de consommation. Il s'est doté du Manuel d'Assurance Qualité (MAQ). Ce document, adapté à la situation locale, décline toutes les tâches incombant notamment au fontainier. Les procédures de manipulations y sont écrites. Ceci peut servir de moyen de preuve lors d'incident majeur. Ces nouvelles mesures préventives et complémentaires contribueront à la diminution des risques de pollution de l'eau et favoriseront un approvisionnement de la population en eau de qualité.

Approuvée par le Gouvernement, la mise sous protection de la source du Mennelet est entrée en vigueur.

En matière de police des eaux, il est rappelé que l'Office des eaux et de la protection de la nature a émis des directives liées à l'utilisation de piscines privées. Ce document est disponible au secrétariat communal ainsi que sur www.jura.ch/portal/site/acju/.

La passerelle enjambant le ruisseau du Pichoux et conduisant à la cabane forestière du même nom a été réfectionnée gratuitement par la société d'embellissement de Courtemaury. Merci aux bénévoles. Les fournitures sont payées par la commune.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & CONSTRUCTIONS

Les personnes concernées par le dépôt de demandes de permis de construire sont particulièrement rendues attentives au fait que les dossiers remis doivent répondre aux exigences dictées par le décret cantonal pour le permis de construire. Nombreuses sont les requêtes retardées à défaut de documents complets ou de plans de mauvaise qualité, voire manquants. Depuis l'année dernière, la section des permis de construire à Delémont réclame par écrit et directement aux requérants les documents nécessaires et gèle dans l'intervalle les procédures. Renseignements auprès du secrétariat communal.

La société Randonature basée dans le canton de Vaud et spécialisée dans le tourisme proche de la nature, a sélectionné deux sentiers didactiques par canton dans le cadre d'un projet soutenu aussi par Jura Tourisme. Celui de « Combe Vatelín – étang de la Creule – Pinède » à Courgenay a été retenu parmi les itinéraires jurassiens. Ce circuit sera présenté en détail sur le site www.randonature.ch.

AFFAIRES JURIDIQUES ET POLICE

Des dépôts sauvages de déchets dans la nature ont coûté plutôt cher à certaines personnes à la suite de



(photo J.-Ph. Donzé : mise à l'estivage 07)

dénonciations.

En sa qualité de police des constructions, le conseil a dû faire arrêter les travaux de construction d'une maison familiale. La réalisation se différencie par plusieurs points de l'autorisation de construire délivrée.

[WWW.COURGENAY.CH](http://www.courgenay.ch)

BÂTIMENTS

La rallonge de crédit acceptée par l'assemblée communale est destinée à une amélioration des équipements scéniques de la halle polyvalente et l'électrification de portes. Un projecteur extérieur surplombant la piste de lancer du poids sera installé. Ces travaux répondront aux demandes de certaines sociétés utilisatrices.

L'assemblée communale a aussi soutenu le projet de remplacement partiel du mobilier scolaire. Les écoliers et les enseignants pourront découvrir leurs nouveaux équipements dès la rentrée d'août déjà.

Un groupe de jeunes du village s'est approché du conseil communal afin de bénéficier d'un local pour se retrouver à Courgenay. Après réflexion et passation d'une convention, l'exécutif a admis à titre d'essai la mise à disposition du « bâtiment du tennis ». Les jeunes concernés exécutent ces jours-ci quelques travaux de nettoyage et rafraîchissement des locaux occupés.

Nous informons également que dorénavant il est possible de réserver le « bâtiment du tennis » pour une fête de famille par exemple. Davantage de renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

SPORTS, SOCIÉTÉS, CULTURE ET RELATIONS PUBLIQUES

Deux noms viennent compléter la liste des sociétés locales, à savoir l'Association des

amis de la musique champêtre et Autocross jurassien. On ne peut que s'en réjouir.

Le 24 juin dernier, les autorités ont pu se réjouir aussi de réceptionner la FSG Courgenay, La Femina et le Club de pétanque « La Vouivre » à l'occasion de leurs retours de joutes sportives de niveau national. Encore nos félicitations.

La fête de la mise à l'estivage a à nouveau apporté son lot de satisfactions. La bonne ambiance, la participation et l'animation ont été très appréciées. Cors des alpes, dégustation de Gruyère et courses aux sacs ont agrémenté le rendez-vous. Merci à tous !

participation plus soutenue. Aussi, les bonnes idées sont toujours les bienvenues.

ŒUVRES SOCIALES

Heureuse nouvelle, le canton a admis, au terme de la consultation faite auprès des communes, de maintenir à la répartition des charges liées, les coûts de locations des bâtiments occupés par les crèches-garderies au lieu de les faire supporter par les communes « siège » uniquement.



(photo J.-Ph. Donzé : mise à l'estivage 07)

La commission culturelle s'évertue annuellement à élaborer un programme d'activités. Malgré les coupes de budget et grâce à un dévouement individuel soutenu de ses membres, elle parvient à organiser des rendez-vous diversifiés et de qualité. Or, d'une manière générale, elle doit bien constater un manque d'intérêt de la population. Fort heureusement, ses membres par ailleurs en augmentation, restent motivés. Ils espèrent rencontrer avec le temps une

EMBELLISSEMENT

Le portique annonçant l'entrée du village en provenance de Cornol était depuis sa mise en place orné d'un grand bac à fleurs. Or, ce dernier étant systématiquement volé malgré son volume et son poids, il est finalement renoncé à son remplacement. En revanche, la décoration de fontaines a été améliorée.

FINANCES ET ECONOMIE

Les comptes de l'exercice 2006 se sont soldés par un excédent de charges de Fr. 307'779.28 au lieu des Fr. 268'426.00 budgétés. Les tendances opposées des rentrées fiscales et des charges liées créent ce déséquilibre.

A la suite des récentes ventes de terrains à bâtir, la commune ne dispose plus que de cinq parcelles pour ses trois lotissements principaux, à savoir Sur les Côtes II et III ainsi qu'à La Fonderie. Le conseil a l'intention d'acquérir de nouvelles surfaces. L'information suivra. Nous saluons ici les propriétaires privés qui acceptent de développer d'autres surfaces qui permettent de satisfaire à

la demande toujours soutenue.

DEFENSE CONTRE LE FEU

A l'instar des autres SIS du district, celui du Mont-Terri réunissant Cornol et Courgenay, sera équipé d'une nouvelle moto-pompe. Cette opération sera financée par le biais d'un fonds spécial (caisse de district) à Porrentruy et subventionnée par l'ECA (ass. immobilière Saignelégier).

CIMETIERE

Alors qu'elle venait d'être rénoverée, la barrière longeant les escaliers d'accès au parvis de l'église a été endommagée par un véhicule. Les dégâts sont conséquents mais restent matériels. La réparation sera entreprise prochainement aux frais du fautif.

FORÊTS ET AGRICULTURE

Après une première vague en l'an 2000, une nouvelle

restructuration des triages forestiers semble pointer à l'horizon. Un rapprochement entre Clos-du-Doubs 1, Clos-du-Doubs 2, Calabri et Mont-Terri a été évoqué. A suivre donc...

Il y a une décennie, un petit périmètre situé dans le pâturage communal de Courtemaury avait été défini pour y accueillir des chênes. Ceux-ci ayant disparus sans explication, le conseil communal a décidé de les remplacer.

4. Message des autorités communales

Le conseil communal, associé aux Président et Vice-Président des assemblées MM. Vincent Challet et Marcel Ryser, jun., souhaite à la population de Courgenay et Courtemaury, de belles vacances estivales.

Horaire de l'administration communale (coupure estivale)

Durant les vacances estivales, le bureau communal réduira comme à l'accoutumée les heures d'ouvertures de ses guichets **du lundi 16 juillet au vendredi 3 août 2007**, soit selon l'horaire suivant :

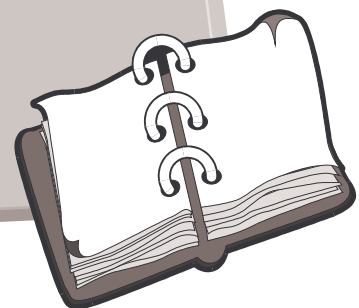
de 10H00 à 12H00 (après-midi FERME)

S'agissant cette fois-ci des permis de construire, les demandes parvenant **après le délai fixé au mercredi 4 juillet 2007**, seront traitées vers mi-août prochain.

a g e n d a 2007

(évènements annoncés à ce jour)

- 29 juin **expo fin d'année scolaire : Thème Paul Klee**
(org. école primaire) – halle de gym.
- 30 juin/ 1 juil. **fête aux Cerises Courtemaury**
(org. Sté embellissement C'truy – Stand de tir
- 17/18/19 août **fête du village**
(org. commission culturelle & Cartel)
- 26 août **marche populaire & course VTT**
(org. FSG Courgenay)
- 26 sept. **don du sang**
(org. Croix-Rouge) – halle de gym.
- 28 sept. **soirée de contes**
(org. commission culturelle) – halle de gymn.
- 27 octobre **troc**
(org. FRC) – halle de gym
- 10 nov. **rencontre Amicales des pompiers Romandie & Tessin**
(org. Amicale S-Pompiers C'genay) – halle de gym.
- 24/25 nov. **expo ACA**
(org. Sté d'ornithologie) - halle de gym.
- 1^{er} déc. **remise des prix – champ. JU sports motorisés**
(org. Autocross jurassien C'nay) – halle de gym.
- 15 déc. **concert annuel**
(org. Fanfare L'Ancienne) – halle de gym.



A la demande des autorités de la Commune ecclésiastique catholique romaine,
le conseil communal a accepté de publier dans cette édition le texte suivant :

L'état des orgues de notre église nous interpelle!

L'orgue de notre église vieillit lentement mais sûrement malgré les services courants d'entretien. Il a plus de 40 ans d'âge et son système électrique, à la base de sa conception, manifeste une usure importante qui dégrade la qualité sonore (pureté, justesse, plein jeu) et le fonctionnement des différents registres. C'est dire que la survie de l'instrument est compromise dans un proche avenir !

Deux solutions se présentent :

❖ **Envisager le remplacement** pur et simple des orgues actuelles par un instrument analogue, mais de type symphonique et mécanique. Prix d'une telle opération, selon les diverses offres demandées à des facteurs d'orgues, proche du million !

➤ Avantages d'un tel instrument

- pérennité : le système mécanique garantit la longévité sur plusieurs siècles, un entretien aisé et la qualité sonore;
- prestige : orgues reconnues par les grands organistes ;
- complémentarité : il n'y a pas de grandes orgues dans le Jura qui permettent d'interpréter tous les répertoires musicaux.

➤ Désavantage

- prix

❖ **Envisager le relevage** des orgues actuelles, c'est-à-dire le démontage complet, le nettoyage, la révision, la modification, voire le changement de certains jeux, le remontage et l'harmonisation. Prix de cette opération : entre 150'000 et 300'000 francs selon le degré des modifications.

➤ Avantages

- rajeunissement et amélioration de la qualité esthétique et sonore de l'instrument actuel et prolongement de sa durée de vie pour une cinquantaine d'années.

➤ Désavantages

- son système électrique qui le limite dans sa longévité. Dans les années 60 où les orgues de l'église ont été réalisées, il y avait un courant bien-pensant chez les facteurs d'orgues qui prônaient le système électrique. A l'heure actuelle cette orientation est quasi abandonnée au profit du système mécanique traditionnel beaucoup plus fiable. L'expérience a parlé. Mais ainsi se justifiait le choix de la commission des orgues d'alors.

La paroisse n'a pas les moyens financiers pour changer les orgues. Mais le Conseil de paroisse est ouvert à toute proposition visant à doter l'église de nouvelles orgues. Il soutiendra toute initiative sérieuse allant dans ce sens, d'autant que l'acoustique de notre vénérable édifice est particulièrement généreuse pour cet instrument. **Ainsi un appel est lancé à toute personne du village et d'ailleurs qui serait disposée, voire enthousiasmée, en collaboration avec notre organiste Dominique Rosenblatt, à s'investir pour patronner un projet, mettre en place une stratégie, trouver des partenaires, contacter des mécènes, des donateurs, afin de rendre possible la réalisation de nouvelles orgues. Il lance également un appel à toute personne qui s'engagerait à faire un don important, au cas où un tel projet verrait le jour.**

Dominique Rosenblatt, organiste, fera visiter les orgues actuelles aux personnes qui souhaiteraient se rendre compte de leur état.

Dans ces heureuses perspectives, le président de paroisse Olivier Godat, tél. 032 471 28 64, attend votre réponse !

Mais la paroisse a-t-elle les moyens financiers pour le relevage des orgues? Non, car elle doit procéder dans les plus brefs délais au changement des installations de chauffage de l'église et à la pose d'une isolation thermique qui, entre autres effets positifs, constituent la condition première pour la conservation de la qualité des orgues.

Le relevage des orgues, si cette alternative était retenue, impliquera aussi un appel à des donateurs.

Chacun conviendra, quelle que soit la solution qui prévaudra, que nous avons besoin des orgues pour chanter la gloire de Dieu lors de nos célébrations chrétiennes dans les heurs et malheurs de notre vie !

La commission provisoire des orgues.